

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 15 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf et le quinze avril à 20 Heures 30, le conseil municipal de Pujols sur Ciron, convoqué le 9 avril 2019, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Dominique CLAVIER, maire.

Etaient présents :

Mme et M. les adjoints : Mme DARMAILLACQ, M. GUERRERO

Mmes et M. les conseillers : Mmes GERVASONI, LAMOTHE, MELIN, PUCHAES, MM. MOTHE, THUAULT, THUILLIEZ

Avait donné pouvoir : Mme NADEAU à M. CLAVIER

Etait excusé : M. PAINEAU

Etaient absents : MM. PALLU, PARKER.

ORDRE DU JOUR :

- compte rendu du conseil municipal du 11 mars 2019
- délibération pour les participations du SIRP
- délibération pour le remboursement des emprunts du SIRP
- délibération pour la convention SPA
- étude des subventions 2019 pour les associations
- vote du taux des 3 taxes directes locales
- vote du budget 2019
- convention avec un berger
- permanence pour les élections européennes
- questions diverses

Documents déjà envoyés par mail :

- compte rendu du conseil municipal du 11 mars 2019
- tableau de préparation des subventions 2019 pour les associations
- projet du budget 2019

Est désignée secrétaire de séance : Mme DARMAILLACQ assistée de Mme LEY Florence.

Aucune remarque n'ayant été formulée sur le compte rendu du conseil municipal du 11 mars 2019, il est signé par tous les membres présents et représentés.

1) délibération pour les participations du SIRP

Vu la délibération concernant la participation du SIRP prise lors du dernier conseil et vu que la commune vote son budget début avril (tout comme le SIRP) seul le 1^{er} titre de participation pourrait être émis.

Afin que le SIRP puisse régler ses factures du 1^{er} semestre, il est nécessaire de rajouter le 2^{ème} titre de participation (2^{ème} trimestre) sur la délibération.

DELIBERATION

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 11 MARS 2019

Afin que le SIRP puisse régler ses dépenses du 1^{er} semestre,

Vu que le conseil municipal vote son budget début avril, tout comme le SIRP,

Le conseil municipal

ACCEPTE,

que le SIRP émette les titres de participation des 1^{er} et 2^{ème} trimestres avant l'établissement des budgets SIRP et commune.

Les participations des 1^{er} et 2^{ème} trimestres de l'année N seront, chacune égale à la participation du 4^{ème} trimestre de l'année N-1.

La régularisation correspondant au budget de l'année N sera effectuée sur les participations des 3^{ème} et 4^{ème} trimestres.

VOTE : unanimité

2) délibération pour le remboursement des emprunts du SIRP

DELIBERATION

Le conseil municipal

ACCEPTE,

qu'un titre de participation correspondant au montant des remboursements (capital + intérêts) effectués par le SIRP pour la construction de l'école maternelle de Pujols sur Ciron sera établi à destination de la commune de Pujols sur Ciron.

Ce titre sera émis en début d'année, avant l'établissement du budget communal et de celui du SIRP.

Pour les années 2019 à 2026, le montant est :

	CREDIT AGRICOLE			M.S.A.			TOTAUX		
	amort.	intérêts	totaux	amort.	intérêts	totaux	amort.	intérêts	totaux
2019	10 345.98	4 846.82	15 192.80	3 000.00		3 000.00	13 345.98	4 846.82	18 192.80
2020	10 855.00	4 337.80	15 192.80	3 000.00		3 000.00	13 855.00	4 337.80	18 192.80
2021	11 389.07	3 803.73	15 192.80	3 000.00		3 000.00	14 389.07	3 803.73	18 192.80
2022	11 949.41	3 243.39	15 192.80				11 949.41	3 243.39	15 192.80
2023	12 537.32	2 655.48	15 192.80				12 537.32	2 655.48	15 192.80
2024	13 154.16	2 038.64	15 192.80				13 154.16	2 038.64	15 192.80
2025	13 801.34	1 391.46	15 192.80				13 801.34	1 391.46	15 192.80
2026	14 480.28	712.43	15 192.71				14 480.28	712.43	15 192.71

VOTE : unanimité

3) délibération pour la convention SPA

Les animaux errants sur la commune sont emmenés à la SPA de Mérignac qui les prend en charge.

La convention SPA est échue. L'indemnité forfaitaire était fixée à 0,40 € /habitant, sur la nouvelle convention, elle passe à 0,50 € / habitant.

DELIBERATION

Après explications de Monsieur le Maire,
le Conseil Municipal,

- accepte la convention de prise en charge des animaux, convention conclue à compter du 1^{er} juillet 2019 et pour une durée de 3 ans, renouvelable 2 fois par tacite reconduction, document annexé à la présente délibération

et

- donne délégation à Monsieur le Maire pour signer cette convention.

VOTE : unanimité

4) délibération pour l'attribution de subventions aux associations

M. MOTHEs souligne que la majorité des associations a déposé son dossier de demande de subvention.

- « Les Amis de l'Arec » attende le chiffrage d'un broyeur plus puissant. Leur subvention sera examinée ultérieurement.

- Afin d'encourager les jeunes sapeurs-pompiers, le maire contactera leur association qui avait par le passé sollicité la commune. Une subvention sera étudiée lors d'un prochain conseil.

- Mme DARMAILLACQ propose 300 euros pour la Croix Rouge Française.

- Pour l'ACPG (anciens combattants), M. MOTHEs aimerait que des membres soient présents à une cérémonie de commémoration.

Au-delà des subventions, la commune participe au bon fonctionnement des associations au travers d'aides matériels divers et de prises en charge financières de certaines dépenses liées aux manifestations organisées.

DELIBERATION

Le conseil municipal,

Après délibéré DECIDE de verser le montant suivant aux associations :

ASSOCIATIONS	2018	demandes 2019	montants accordés
INFORMATIQUE	1 500.00	1 500.00	1 500.00
JUMELAGES	1 000.00	1 500.00	1 000.00
COMITE FETES	1 500.00	2 000.00	1 500.00
DETENTE LOISIRS AMITIE	1 000.00	1 000.00	1 000.00
CHASSEURS	500.00		500.00
A.C.P.G.	100.00		100.00
CROIX ROUGE FRANCAISE	250.00		300.00
TOTAUX			5 900.00

Vote : unanimité

5) vote du taux des 3 taxes directes locales

La dernière augmentation des taux des taxes date de 2007.

Les élus s'étaient engagés à ne pas augmenter les taux durant ce mandat.

En 2018, Pujols avait perçu 213 763 € pour les 3 taxes. En 2019, le produit estimé devrait être de 224 330 €.

DELIBERATION

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter le taux des trois taxes directes.

Pour l'année 2019, les taux sont votés ainsi :

- TH 12,90 %
- TFB 19,70 %
- TFNB 38,44 %

- Le produit attendu sera de 224 330 euros :

- TH 111 585
- TFB 100 214
- TFNB 12 531

VOTE : unanimité

6) vote du budget 2019

Le maire présente tous les articles fonctionnement et investissement (volets dépenses et recettes) du budget 2019.

Dans les dépenses de fonctionnement, la participation au SIRP a augmenté ; elle s'élève à 193 517 € (hors remboursement de l'emprunt école maternelle).

A la question de Mme MELIN concernant l'éventuelle validation de service d'un agent pour 27 000 €, le maire répond qu'elle n'a pas été budgétisée car on ne connaît ni l'échéance ni les conditions de règlement. En tout état de cause, la commune a la trésorerie pour faire face.

Dans les recettes de fonctionnement, les recettes des dotations d'Etat s'élèvent à 132 877 € contre 143 910 €, soit une baisse de 8,3 %.

Les principales dépenses d'investissement sont :

- réfection de la partie agglomération de la route de Ripaille : 20 787 €
- renouvellement du rideau de scène du foyer rural : 2 340 €
- aménagement du bar de l'espace P. Coillot : 13 000 €
- agrandissement du columbarium : 7 000 €.

L'ensemble des dépenses sera autofinancé. Il ne sera fait appel à aucun emprunt.

DELIBERATION

Après explication des différents chapitres de la section fonctionnement et des différents programmes de la section d'investissement, le Conseil Municipal vote l'adoption du budget 2019.

Le budget 2019 se résume ainsi :

Section Fonctionnement : 867 853.03 euros
Section Investissement : 389 764.30 euros

VOTE : unanimité

7) convention avec « La Ferme des Itinérants »

Le maire informe les élus qu'il a été contacté par M. Sébastien GILLY, éleveur berger de « La Ferme des Itinérants » pour un projet agricole et écologique. Ce dernier a pour but la valorisation du territoire, l'entretien des berges du Ciron et des espaces naturels environnants de manière raisonnée et naturelle. Une convention signée entre les 2 parties (commune et « La Ferme des Itinérants ») précisera les conditions dans lesquelles la commune autorisera le berger à faire pâturer son troupeau de brebis et de chèvres sur ses terrains. Pour Pujols, environ 5,5 ha peuvent être mis à disposition du berger.

DELIBERATION

Après explications de Monsieur le Maire,
le Conseil Municipal,

- accepte la convention avec la ferme des itinérants pour autorisation de pâturage, document annexé à la présente délibération,
- et
- donne délégation à Monsieur le Maire pour signer cette convention.

VOTE : unanimité

8) permanence pour les élections européennes du 26 mai 2019

Les élus se positionnent sur un créneau horaire.

La secrétaire de mairie fera parvenir un tableau à tous les élus afin de s'inscrire dans les tranches horaires non complétées.

9) ADELFA

Le maire présente ADELFA : Association Départementale d'Etude et de Lutte contre Les Fléaux Atmosphériques 33 (grêle).

La participation est de 100 € pour les communes de moins de 1 000 habitants.

A l'unanimité, les élus acceptent de cotiser à cette association.

10) questions diverses

- dossier de Squat de l'Aubarède

Grands chais de France, propriétaire du château Saint-Robert, et donc du site incriminé a intenté une action en justice. Le tribunal a statué sur une évacuation. Le dossier est sur le bureau de la Préfète qui décidera des moyens à mettre en œuvre pour exécuter le jugement.

- dossier famille LEMAN

La famille LEMAN ne réside plus sur leur terrain classé en zone N du PLU.

Le recouvrement des sommes dues à la commune (astreinte et article 681-1 du code de procédure pénale) reste à effectuer.

- logement indigne

Le maire signale que suite à la plainte d'un locataire, la commission de qualification du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne et le mal-logement a conclu que cette situation constitue une infraction au règlement sanitaire départemental.

Ces désordres relèvent des pouvoirs de police du maire qui est chargé de prendre les mesures appropriées pour y mettre fin.

- journée nature

Mme MELIN et M. MOTHEs informent les élus qu'il a été ramassé un peu plus de déchets même si les bords de route étaient plus propres.

Le maire fait remarquer que l'agent technique passe régulièrement.

Tous les conseillers remercient les participants.

Séance levée à 22h15.